

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

#### **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

(En dinars)

LIBELLES	QUATRIEME TRIMESTRE 2024	QUATRIEME TRIMESTRE 2023	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2024 AU 31/12/2024	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2023 AU 31/12/2023	31/12/2023
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>616 419 670,996</b>	<b>555 514 881,821</b>	<b>2 326 977 968,991</b>	<b>2 156 457 797,743</b>	<b>2 156 457 797,743</b>
* Intérêts	383 999 263,815	370 572 593,405	1 501 867 647,791	1 412 715 761,682	1 412 715 761,682
* Commissions en produits	73 059 318,076	71 191 066,698	280 355 030,775	260 511 350,097	260 511 350,097
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations	159 361 089,105	113 751 221,718	544 755 290,425	483 230 685,964	483 230 685,964
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>225 503 027,265</b>	<b>199 190 623,301</b>	<b>846 443 639,759</b>	<b>759 585 619,760</b>	<b>759 585 619,760</b>
* Intérêts encourus	224 829 257,096	197 835 730,767	842 596 809,806	753 040 856,948	753 040 856,948
* Commissions encourues	673 770,169	1 354 892,534	3 846 829,953	6 544 762,812	6 544 762,812
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>390 916 643,731</b>	<b>356 324 258,520</b>	<b>1 480 534 329,232</b>	<b>1 396 872 177,983</b>	<b>1 396 872 177,983</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>3 281 549,284</b>	<b>3 302 018,560</b>	<b>12 790 106,411</b>	<b>12 692 358,151</b>	<b>12 692 358,151</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>186 631 595,830</b>	<b>149 794 905,719</b>	<b>655 564 133,039</b>	<b>564 300 538,454</b>	<b>564 300 538,454</b>
* Frais de personnel	92 307 614,149	74 086 091,162	350 426 327,154	296 870 924,770	296 870 924,770
* charges générales d'exploitation	80 656 054,275	61 363 784,610	256 963 924,166	219 752 986,499	219 752 986,499
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>6 136 596 128,310</b>	<b>4 675 106 887,453</b>	<b>4 675 106 887,453</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	18 253 976,717	25 636 906,996	25 636 906,996
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	6 118 342 151,593	4 649 469 980,457	4 649 469 980,457
<b>7- Encours des crédits nets</b>	-	-	<b>12 812 868 928,277</b>	<b>12 442 377 885,843</b>	<b>12 442 377 885,843</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	-	-	<b>20 814 072 817,951</b>	<b>18 802 457 696,994</b>	<b>18 802 457 696,994</b>
* Dépôts à vue	-	-	10 532 265 360,759	9 441 351 922,464	9 441 351 922,464
* Dépôts d'épargne	-	-	5 211 992 520,789	4 701 592 847,543	4 701 592 847,543
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>797 896 052,181</b>	<b>859 805 961,359</b>	<b>859 805 961,359</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	718 093 994,519	780 304 733,727	780 304 733,727
* Ressources spéciales	-	-	79 802 057,662	79 501 227,632	79 501 227,632
<b>10- Capitaux propres</b>	-	-	<b>1 868 619 783,038</b>	<b>1 867 919 491,921</b>	<b>1 867 919 491,921</b>

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024

La BIAT a clôturé l'année 2024 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 1 480,5MD, en accroissement de 6,0% par rapport à fin décembre 2023. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

- ⇒ Une marge en intérêts de 659,3MD (44,5% du PNB) ;
- ⇒ Une marge sur commissions de 276,5MD (18,7% du PNB) ;
- ⇒ Des revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et des opérations financières de 544,8MD (36,8% du PNB).

⇒ **Des charges opératoires de 655,6MD, marquant une évolution de 16,2% avec un coefficient d'exploitation de 44,3% contre 40,4% au 31/12/2023 ;**

⇒ **Des encours de dépôts de 20 814,1MD, en accroissement de 10,7% avec une évolution des dépôts à vue et des dépôts d'épargne respectivement de 11,6% et 10,9% ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 12 812,9MD, en progression de 3,0%.**

## NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/12/2024

### I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### 1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le Produit Net Bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au quatrième trimestre de l'année 2024.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2024 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-12-2024 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2024 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2024 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-12-2024.

## **2. Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre 2024. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2024 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## **3. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2024. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2024.

## **4. Présentation des Indicateurs Trimestriels**

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du quatrième trimestre 2024, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2023 que celles relatives à l'année 2024.

Les données relatives à l'année 2023 sont conformes à celles publiées en 2023 dans le cadre des Etats Financiers annuels de l'année 2023.

# **II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

## **1. Les produits d'exploitation bancaire**

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au 31/12/2024 à 2 326 978 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

## **2. Les charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire s'élèvent au 31/12/2024 à 846 444 mD.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées essentiellement des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

## **3. La structure du portefeuille**

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des provisions constituées sur ces titres.

## **4. Les encours des crédits**

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

## **5. Les encours des dépôts**

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

## **6. Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

## **7. Capitaux propres**

Les capitaux propres au 31/12/2023 et au 31/12/2024 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2023 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 26/04/2024.

Les résultats enregistrés par la BIAT au 31/12/2024 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés à cette même date.